



Dès votre inscription au Karaté Club Giérois, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association.

**Inscription :**

Après le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> cours d'essai, tout futur membre devra se conformer à la procédure d'inscription :

- Remplir les divers formulaires du club (fiche d'inscription incluant le droit à l'image, autorisation parentale pour les mineurs, signature du présent règlement intérieur)
- Fournir un certificat médical
- Aucun remboursement ne sera effectué pour démission en cours d'année

**Tenue, hygiène et sécurité :**

- Par respect des autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée :
  - Les bijoux, montres et autres accessoires (excepté les alliances) sont interdits
  - Les ongles des mains et des pieds doivent être courts
  - Les cheveux longs devront être attachés
  - Afin de préserver l'hygiène des tatamis et des adhérents, le port de claquettes (ou équivalent) est obligatoire en dehors du tatami
  - Maintenir le dojo propre. Utiliser les poubelles et ne pas manger dans l'enceinte du dojo
- Le club ne prend en charge les élèves que pendant les cours, dans le dojo. En dehors du dojo ils sont sous la responsabilité des parents ou accompagnants (trajets, vestiaires). Il est de la responsabilité des parents ou accompagnants de s'assurer de la présence d'un instructeur et de lui confier son ou ses enfants avant de repartir.
- Les filles doivent porter un T-shirt sous la veste de karategi (car la veste peut s'ouvrir après quelques enchainements)

**Discipline :**

Une exclusion temporaire ou définitive à l'encontre d'un adhérent peut être décidée par le bureau pour motif grave ayant porté atteinte (soit directement, soit indirectement) à la vie associative du club ou à l'un de ses membres. Il est donc impératif de respecter aussi bien les professeurs que les membres de l'association.

Les cas suivants, mais pas seulement, constituent des motifs suffisants pouvant, à eux seuls, déclencher une procédure d'exclusion:

- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres membres du club
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Non-respect des règles d'hygiène et de sécurité

**La saison :**

Les cours ont lieu de Septembre à Juin et n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés. Ils peuvent être annulés sans préavis en cas d'empêchement majeur.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Fait à ..... Le ..... Signature :